



Tél. 05 53 03 73 13
Fax. 05 53 54 56 27

Compte rendu Conseil Municipal du 22 JUIN 2016

Etaient présents : M. CHABREYROU O, Mme MAZIERES S, M. RAYNAUD J-C, Mme DESBROUSSES S, MM. FAYE J-P, MOREL A, MATHET J, Mme DE CONTO N, M. DUSSUTOUR N., Mme DAUGIERAS C, M. LONGIERAS D., Mme FOURNIER F,

Etaient absent (excusés) : M. REVIDAT F (Procuration RAYNAUD JC), Mme MAIGROT M, M. RINGUET P. (Procuration CHABREYROU O)

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du 8 mars 2016
- ✓ Vote des tarifs pour occupation du domaine public
- ✓ Travaux à l'école
 - Accès handicapés aux classes
 - Création d'une classe
 - Choix du maître d'œuvre
- ✓ Fusion du SIAEP de coulounieix-Razac et du SIAEP de la région de Vergt
- ✓ Avenants travaux mairie
- ✓ Travaux assainissement
 - Programme des travaux
 - Demande de subvention
- ✓ Questions diverses

Madame MAZIERE Sylvie est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour les points suivants :

- FPIC (Fond Natonal de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)
- Gens du Voyage
- Convention de mandat avec la CCDB pour les travaux de la mairie

I APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 mars 2016

Le procès-verbal est lu et adopté à l'unanimité des présents.

II REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TERRASSE CAFE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents fixe le tarif du droit de place à 8 euros pour l'occupation du domaine public à des fins commerciales et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

III TRAVAUX ECOLE DE BOURDEILLES

La commune de Valeuil proposait en premier la vente du mobilier de la classe, puis a opté pour une mise à disposition par convention. La commune de Bourdeilles demande que ce dernier lui soit transféré à titre gratuit. Déménagement les 6 et 7 juillet pour un dépôt dans la salle de sieste.

Transfert de la bibliothèque à la salle de tennis après le tournoi, le 26 juillet 2016.

La classe temporaire sera installée dans la bibliothèque.

Pour l'agrandissement, la réfection de la toiture et l'accès handicapés, Monsieur le Maire propose le recrutement d'un maître d'œuvre. Commencement des travaux souhaité pour début 2017.

Accepté à l'unanimité des présents

IV FUSION DU SIAEP DE COULOUNIEIX-RAZAC ET DU SIAEP DE LA REGION DE VERGT

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) adopté le 18/03/2016 et arrêté par décision préfectorale du 30 mars 2016 ;

Vu la proposition n° 14 du SDCI, qui concerne la fusion du SIAEP de Coulounieix Razac et du SIAEP de la Région de Vergt ;

Vu l'arrêté n° PREF/DDL/2016/0073 du 10 mai 2016 portant projet de périmètre du syndicat intercommunal issu de la fusion notifié le 10 mai 2016 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

ACCEPTE la fusion du SIAEP de Coulounieix Razac et du SIAEP de la Région de Vergt à compter du 1^{er} janvier 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

V ADOPTION DES STATUTS DU SIAEP ISLE DRONNE VERN ELECTION DES DELEGUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 24/05/2016 visée en Préfecture le 30 août 2016. Cette délibération porte sur l'acceptation des statuts du SIAEP de Coulounieix Razac et la région de Vergt

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

ADOPTÉ les statuts du SIAEP Isle Dronne Vern issu de la fusion des SIAEP de Coulounieix Razac et de la Région de Vergt.

ELIT les délégués qui siègeront au Comité Syndical SIAEP Isle Dronne Vern

- titulaires :
M. RAYNAUD Jean-Claude
M. REVIDAT François
- suppléants :
M. LONGIERAS Didier
M. CHABREYROU Olivier

DELEGUE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier

VI TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose la réalisation de rénovation des façades de la mairie, par avenant au marché. Le montant des travaux s'élève à 67 142. 65 euros TTC. Pour ces travaux, nous obtenons une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipements des Communes d'un montant de 11 000 euros.

Accepté à l'unanimité des présents.

VII CONVENTION DE MANDAT AVEC LA CCDB

Monsieur le Maire présente le financement des travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal à usage de services publics.

Ce bâtiment accueillera la médiathèque et le bureau d'accueil de tourisme. Ces deux opérations relèvent de la compétence de la communauté de communes.

L'opération sera répartie au prorata des surfaces utilisées par chaque opération, soit 145,28 m² pour la médiathèque, 38.86 m² pour le bureau d'accueil de tourisme et 365 m² reste à la charge de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mandant devant intervenir avec la communauté de communes ayant pour but de mandater la commune pour la réalisation de ces travaux et les modalités de remboursement du coût de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présent ;

ACCEPTE la projet de convention annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

CHARGE Monsieur le Maire de son exécution.

VIII TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

A – PROGRAMME DES TRAVAUX

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques à déclaration relatif au système d'assainissement des eaux usées.

Le programme de réhabilitation des ouvrages est défini comme suit :

1 – 2015 : Réhabilitation du réseau par chemisage Route de St Julien et rue de l'église.

Remise à niveau des regards situés hors zone de travaux prévus au point 2.

2 – 2016 : Réorganisation du réseau avec suppression du siphon sous la Dronne et mise en place d'un poste de refoulement y compris équipement d'un débitmètre électromagnétique, pose d'un réseau séparatif neuf jusqu'à l'EHPAD et rue de la mairie y compris reprise des branchements

3 – 2018 : Travaux de réhabilitation de la Grand'Rue

4 – 2017 : Travaux de réhabilitation de la station d'épuration. Fiabilisation de la filière boues permettant un stockage des boues produites sur une période de 6 mois.

5 – 2018 – Désinfection des eaux traitées par procédé ultra-violet

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Agence Technique Départemental pour mener à bien ces travaux. Une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage nous est proposée dont la mission comprendrait les tâches suivantes :

- Elaboration du dossier d'appel à projet à destination de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Recrutement du Maître d'œuvre comprenant la rédaction du cahier des charges, l'aide au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, l'assistance administrative, technique et juridique au cours de la consultation, l'ouverture des plis, analyse des offres des soumissionnaires et aide au choix du cabinet d'études.
- Assistance jusqu'à la fin du projet comprenant l'accompagnement de la commune dans des relations avec son maître d'œuvre, le suivi du maître d'œuvre dans les missions qui lui seront confiées, l'aide aux choix techniques et opérationnels à effectuer en tenant compte des différentes contraintes de la commune, participation aux réunions de chantier, etc...
- Aide à la rédaction du règlement de service

Le coût de cette prestation s'élève à 6 600 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- Décale le programme de deux années (Commencement 2017 et fin 2020).
- Accepte les termes de la convention à intervenir avec l'ATD

B – GESTION ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Maire propose dans le cadre des travaux d'assainissement planifiés de 2016 à 2019 sur la commune de Bourdeilles, d'intégrer des clauses environnementales dans le choix des opérateurs en lien avec ces projets.

- **Choix du maître d'œuvre (MOE) :** Les candidats devront indiquer dans leur note méthodologique leurs références de travaux menées sous charte environnementale et leur intérêt pour cette démarche. Les candidats répondant à ces critères verront leur note technique bonifiée.
- **Choix des entreprises travaux (Réseau et station) :** Les consultations des entreprises travaux seront ouvertes à une variante dite « environnementale » ; celle-ci doit permettre aux entreprises de proposer une offre technique à faible impact environnemental. Pour le choix de la filière de traitement, la notion de coût global sera demandé à chaque candidat : coût investissement et coût fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des présents.

C – DEMANDE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a réalisé une étude diagnostic du système d'assainissement. Ce diagnostic fait ressortir les travaux à effectuer sur le réseau et la station pour l'amélioration du traitement des eaux usées notamment la qualité des eaux rejetées dans la Dronne ainsi que la quantité et la qualité des boues épandues.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau :

- Pour les travaux à réaliser sur le réseau
- Pour les travaux à réaliser sur la station d'épuration
- Pour les travaux à réaliser sur la filière boue

Accepté à l'unanimité des présents.

IX GENS DU VOYAGE

Vu le Schéma Départemental ;

Vu l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, dans le cadre de la procédure d'expropriation, pour le projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage au lieu-dit « Les Terrières » sur la commune de Brantôme en Périgord au bénéfice de la Communauté de Communes Dronne et Belle ;

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2017 prévoyant la création sur la commune de Brantôme en Périgord d'une aire de 10 places, adossée à la création d'un terrain familial de 6 à 10 places ;

Vu l'avis favorable des services de l'Etat et du Conseil Départemental sur le terrain sis « Les Terrières » ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présent ;

- **EMET** un avis favorable sur le choix du terrain sis « Les Terrières » sur la commune de Brantôme en Périgord
- **EMET** un avis favorable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, dans le cadre de la procédure d'expropriation

pour le projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage au lieu-dit « Les Terrières » sur la commune de Brantôme en Périgord au bénéfice de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de consigner cet avis sur les registres d'enquêtes publiques ouverts à cet effet à la mairie de Brantôme en Périgord du 15 juin au 1^{er} juillet 2016.

X QUESTIONS DIVERSES

1 – RECRUTEMENT CDD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement d'un agent pour les missions mairie et poste les lundis et mardis.

2 - FPIC

Les services préfectoraux viennent de nous informer de la répartition du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La dotation 2016 est de 9 751 euros contre 13 000 euros l'an passé.

3 - Jérôme MATHET demande :

- Si une fusion de Communauté de Communes est prévue.

La Communauté de Communes Dronne et Belle n'est pas concernée à ce jour. Elle le sera sans doute d'ici 6 ans.

- Ouverture piscine : Elle sera ouverte à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août 2016. Fermeture les mardis car pas de MNS de remplacement. Des travaux sont à prévoir pour sa mise aux normes.
- Raid : Arrivée prévue à Bourdeilles le 28 août 2016.

4 - Frédérique FOURNIER : Cantine scolaire

La commission des menus s'est réunie. Il est convenu de réaliser 2 repas bio et 1 à thème par mois. Les Frites 1 seule fois par mois.

La cantinière prépare les quantités à commander et les transfère à la mairie pour commande auprès des producteurs locaux.

5 - Sylvie MAZIERES : TRAVAUX ECOLE

1 - Il est possible d'obtenir une subvention pour la création de l'accès handicapés de l'école. (FIPH).

Pour ce faire il nous faut monter une ADAP = Etude pour l'ensemble des bâtiments communaux avec programme des travaux sur x années et dérogations.

2 - Des forains demandent autorisation d'occuper le domaine public pour l'organisation d'une fête le week-end avant ou après la fête de Brantôme.

Les forains ont un droit d'usage pour les lieux de fêtes.

Nouveau bureau du comité des fêtes en place, il délibérera sur ce sujet.

3 - Prise de terre : Il cherche un terrain communal mis à disposition par convention pour la création d'un verger à but conservatoire.

Il est proposé le terrain de la plaine de loisirs, derrière le terrain de foot.

6 - Nadine DECONTO : Demande une réunion pour un échange avec les citoyens sur l'actualité communale.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30

Le Maire
Olivier CHABREYROU